



Union Française de l'Électricité

Avril 2018

Note de Position

Mécanisme de soutien au prix du CO2 sur la production d'électricité

L'UFE soutient l'initiative d'un prix-plancher coordonné au niveau régional européen.

L'UFE a toujours appelé à l'émergence d'un signal prix carbone fort au niveau européen pour réussir la transition vers une économie bas-carbone, et s'est, à ce titre, toujours montrée favorable au renforcement du mécanisme ETS. En effet, le signal prix est le moyen de privilégier les actions de décarbonation les plus efficaces économiquement, tout en appliquant le principe pollueur-payeur.

Or le niveau de prix constaté aujourd'hui sur le marché ETS est trop faible pour constituer un véritable élément déclencheur des choix et des investissements dans les technologies et solutions bas carbone. La mise en place de la réserve de stabilité de marché (MSR) ainsi que l'augmentation du facteur linéaire de réduction (LRF) sont des facteurs de renforcement de l'ETS mais dont les effets seront relativement tardifs et très imparfaits.

Pourtant, des gisements de décarbonation à moindre coût sont accessibles dans le secteur de la production d'électricité en Europe, en particulier en visant l'inversion de l'ordre d'appel économique entre les centrales au charbon et les centrales à gaz. L'UFE est donc favorable à un renforcement du signal prix par un outil de type prix-plancher européen, spécifique au secteur de l'électricité, qui agirait comme un mécanisme assurantiel apportant plus de visibilité à tous les investisseurs. Un tel outil, fixé à 30€/tCO₂, réduirait les émissions annuelles européennes de 100 millions de tonnes de CO₂.



Union Française de l'Électricité

Cependant, l'intégration d'un prix-plancher au sein-même du marché ETS nécessiterait l'unanimité des Etats Membres, et la dernière réforme du dispositif a montré que celle-ci était très loin d'être acquise. L'alternative consiste en la **mise en œuvre de prix planchers nationaux par les Etats Membres volontaires pour une coopération renforcée dans le domaine du climat**. Concrètement, il s'agirait d'une mesure fiscale mise en œuvre par plusieurs Etats et de façon coordonnée, le niveau de la taxe étant la différence entre le niveau du prix plancher et les cours constatés sur le marché ETS. Aujourd'hui, le Royaume-Uni dispose d'un tel mécanisme, les Pays-Bas ont annoncé leur intention de les rejoindre, et la France et l'Allemagne discutent de la possibilité de faire de même.

Les modélisations montrent qu'un prix commun uniquement sur la zone France-Allemagne, fixé à 30€/tCO₂ pour assurer une inversion durable de l'ordre d'appel économique entre les centrales à charbon (hors lignite) et les centrales au gaz, conduirait à une **réduction nette des émissions pour toute l'Europe de 40Mt de CO₂ chaque année**. De plus, cette mesure générerait des surplus de recettes pour les Etats concernés, évalués à environ **450 M€/an pour la France et plus de 5 Md€/an pour l'Allemagne**.

Les conditions de mise en œuvre

Un prix commun sur la zone France-Allemagne induirait cependant un certain nombre d'effets qui devraient être pris en compte si la mesure était mise en place. L'UFE avance des pistes pour y répondre :

- Si dans un premier temps elle était limitée au seul territoire de la France et de l'Allemagne, la mesure conduirait à 80 Mt de réduction d'émissions dans ces deux pays, mais aussi à un **report partiel de ces émissions sur les pays européens ne participant pas à l'initiative**. Ce sont en particulier **les centrales à gaz françaises qui seraient pénalisées au bénéfice des centrales à gaz de ces pays tiers**.

Un élargissement de l'initiative, notamment à l'Italie et au Benelux, ou encore à l'Espagne, en suivant l'effet d'entraînement de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni qui a déjà mis en œuvre une telle mesure, **aurait comme bénéfice de réduire d'autant les émissions de CO₂ européennes et de limiter les distorsions concurrentielles entre pays voisins**. A défaut, **le niveau du prix plancher pourrait suivre une progressivité par paliers, en partant d'un prix plus faible dans un premier temps**. Un prix de 20€/tCO₂ serait ainsi suffisant pour commencer à opérer l'inversion de l'ordre d'appel entre charbon et gaz, d'une façon moins robuste aux variations des cours mondiaux de combustibles qu'avec un prix de 30€/t, mais permettant aux centrales à gaz françaises de rester compétitives par rapport aux centrales italiennes en particulier.



Union Française de l'Électricité

- Afin que la mesure soit **neutre pour le cours ETS**, il est proposé que les Etats volontaires **rachètent et annulent les volumes de quotas qui seraient ainsi économisés** par le secteur électrique. Avec un cours autour de 10€/tCO₂, la mesure coûterait environ 400 M€/an à la France et l'Allemagne, à déduire des recettes supplémentaires précédemment citées.
- **Les prix de gros de l'électricité seraient renchérissés par une telle mesure**, de l'ordre de 4 à 5€/MWh en France et de 10€/MWh en Allemagne. Il serait dès lors souhaitable de prévoir une **compensation de cet effet indirect pour les industriels électro-intensifs** exposés à la concurrence internationale, en s'inspirant de ce qui a été mis en œuvre au Royaume-Uni et qui a déjà fait l'objet d'une validation juridique par la Commission Européenne.
- Enfin, **cette mesure aura des conséquences économiques et sociales qui nécessiteront d'accompagner les entreprises concernées. Elle aura notamment pour effet la fermeture de centrales au charbon.** La question des parcours professionnels, de l'organisation concrète des reconversions possibles et de leur accompagnement doivent être anticipées. **Une compensation des producteurs d'électricité affectés par cette politique publique, ainsi que le financement de nouveaux projets industriels sur les sites concernés, devront donc être traités.**
- Une partie des ressources budgétaires supplémentaires dégagées pourrait être utilisée pour ce nécessaire accompagnement social et industriel.
- Afin de veiller à son efficacité et son homogénéité, l'UFE recommande que soit constitué un **comité de suivi réunissant les pays appliquant le prix plancher.**